

INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES

AVEC PLAINE, L'INERIS CARTOGRAPHIE LES INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES

Les Français ne sont pas tous égaux face à la pollution environnementale. Afin de permettre aux pouvoirs publics de réduire ces inégalités, l'INERIS cartographie le degré d'exposition des populations aux contaminations de l'air, de l'eau, des sols... et ce, sur tout le territoire. Le premier atlas vient de sortir ; il concerne l'exposition aux éléments traces métalliques.

L'exigence de 'justice environnementale' est une notion apparue en France il y a une douzaine d'années. Cette prise de conscience s'est traduite par la volonté des Pouvoirs Publics, au travers notamment des deux premiers Plans Nationaux Santé Environnement (PNSE), de diminuer l'exposition des populations aux pollutions responsables de pathologies à fort impact sur la santé et de réduire les 'inégalités environnementales' sur notre territoire. Une action majeure, pilotée par la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), vise notamment à identifier et gérer les zones géographiques où s'observe une surexposition à des substances toxiques : les 'points noirs environnementaux'.

PLAINE, un outil de diagnostic

« L'inégalité environnementale d'exposition exprime l'idée que les Français ne sont pas tous égaux face aux pollutions, aux nuisances et aux risques environnementaux », explique Céline Boudet, rédactrice du dossier 2014 'INERIS Références' que l'Institut vient de publier sur ce thème (voir encadré). « Cette inégalité se vérifie à différentes échelles spatiales (nationale, régionale, locale) et s'appréhende par l'intégration, sur une trame géographique, de données de natures diverses sur les diverses contaminations de l'air, de l'eau, des sols et de l'alimentation ». Afin de pouvoir élaborer et conduire la politique de protection la plus pertinente possible,

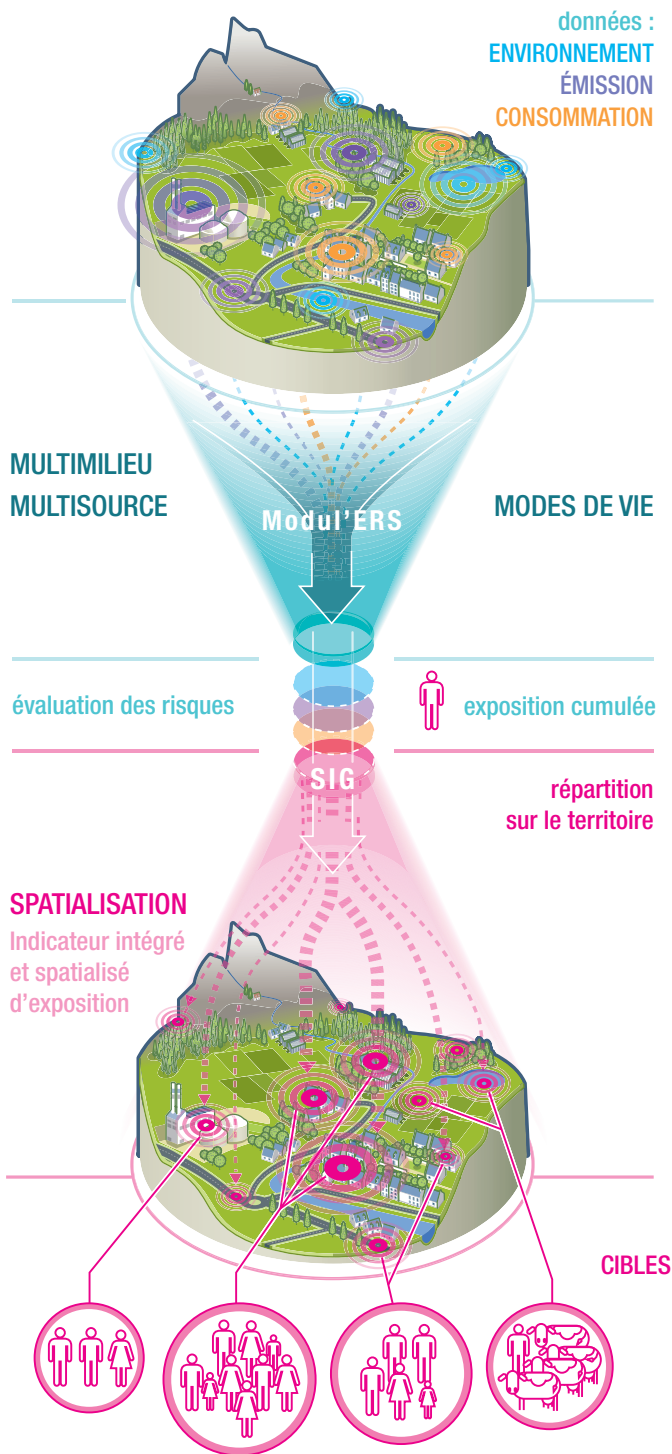
EXPERTISES

'INERIS références', des dossiers pour faciliter le débat dans la société civile



Les dossiers 'INERIS références' sont l'un des outils de dialogue de l'Institut. Développés dans le cadre de l'ouverture à la société, ils visent à renforcer la visibilité de

l'INERIS auprès des décideurs sur des sujets d'intérêt sociétal ; leur objectif est de contribuer



au développement de l'ancrage scientifique de la société civile et ainsi de faciliter le débat. Les dossiers 'INERIS références' présentent la recherche et l'expertise de l'INERIS sur divers grands thèmes en écho à son Contrat d'objectifs, avec le concours de la Commission d'orientation de la recherche et de l'expertise (CORE) de l'INERIS.

Thèmes déjà traités dans les dossiers 'INERIS Références':

- 2012 : Batteries et sécurité
- 2013 : Méthodes alternatives en expérimentation animale
- 2014 : Inégalités environnementales sur les territoires

CONTRIBUTEUR

Céline Boudet



Responsable ouverture et dialogue avec la société

le MEDDE a demandé à l'INERIS de lui fournir un diagnostic de la situation. « L'Institut a pour cela élaboré des séries d'indicateurs et de cartographies intégrant spatialement, sur tout le territoire, les niveaux d'expositions aux principaux polluants », précise Céline Boudet. Ces travaux, qui impliquent l'utilisation de bases de données existantes et la collaboration des géostatisticiens de l'INERIS, ont abouti à la constitution de la 'Plate-forme d'analyse des inégalités environnementales' PLAINE.

L'atlas français des expositions à quatre éléments traces métalliques est aujourd'hui complet

Les expositions prises en compte dans PLAINE sont, à ce jour, celles relatives à quatre éléments traces métalliques, issus des activités industrielles et dont la toxicité est connue : le cadmium, le nickel, le plomb et

le chrome. « Grâce à un ensemble de partenariats, l'INERIS disposait de nombreuses données nationales concernant ces quatre métaux. Afin de tester la faisabilité de la plate-forme, l'Institut a commencé sa cartographie par ces régions partenaires, le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie ». Une fois validé, le processus de cartographie s'est étendu à l'ensemble du territoire français, Corse incluse. D'autres expositions seront ensuite cartographiées, par exemple celles aux pesticides et celles aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (naphtalène, pyrène...) également toxiques. « Le premier intérêt de ces cartographies est de mettre en évidence les points 'noirs', zones où les surexpositions sont les plus aiguës, et de permettre ainsi d'identifier et de prioriser les zones d'action immédiate ou les zones sur lesquelles des investigations sanitaires, sociales ou environnementales complémentaires seraient à mener ». Elles permettront ensuite, en renouvelant l'opération tous les 5 ou 10 ans, de « visualiser l'évolution des expositions et des risques qui en résultent, et de vérifier ainsi l'efficacité des mesures de protection prises ».